



COMMUNE DE PRÉVONLOUP
Municipalité

Préavis n° 01-2015
au Conseil général

Comptes 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes 2014 de la commune de Prévonloup.

Les comptes 2014 de la commune de Prévonloup se présentent comme suit:

Total des charges	Fr.	582'057.96
Total des revenus	Fr.	602'986.25
Prélèvement sur réserves	Fr.	105'000.00
Attribution aux réserves	Fr.	89'500.00
Amortissements	Fr.	1'660.85
Excédent de revenus	Fr.	20'928.29

Le budget 2014 prévoyait un excédent de revenus de Fr. 4'120.00

Un amortissement de Fr. 1'660.85 a été réalisé pour le captage d'eau qui est maintenant complètement amorti.

Un prélèvement sur réserve a été fait pour un montant de Fr. 105'000.00 sur le fond routes, cela concerne les travaux du trottoir déjà effectués, Fr. 132'000.00 du fond routes est attribué à ces travaux, il reste donc un solde de Fr. 27'000.00 pour terminer les travaux (couche de finition du revêtement).

Un montant de Fr. 89'500.00 a été attribué aux fonds de réserves répartis comme suit :

43 - Routes	Fr.	60'000.00
46 - Réseau d'égouts, d'épuration	Fr.	13'500.00
81 - Service des eaux	Fr.	16'000.00

Les bons résultats de cette année sont expliqués par une importante augmentation du revenus des impôts (+ Fr. 36'000 comparé à 2013, augmentation importante de la population en 2014), des droits de mutations d'un montant de Fr. 8'085.00, de taxes d'introduction de Fr. 13'500.00, d'un retour de péréquation 2013 de ~Fr. 17'000.00 et d'une déduction de ~Fr. 13'000.00 sur la facture sociale suite au décompte 2013.

La Municipalité demande au Conseil général d'approuver les comptes 2014 de la commune de Prévonloup.

La Municipalité vous remercie à l'avance et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Prévonloup,

- vu le préavis municipal n° 01-2015,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver les comptes 2014 de la commune de Prévonloup.

Le municipal responsable : Alain Michel

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28.04.2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



Alain Michel



La secrétaire :



Isabelle Christinet